

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD728

présenté par

Mme Jourdan, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et M. Leseul

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16 :

1° Après le mot :

« scolaire, »,

supprimer les mots :

« mais aussi »,

2° Après le mot :

« emploi »

insérer les mots :

« , et en favorisant la coopération entre les espaces urbains et ruraux ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à compléter les actions en faveur du renouvellement des générations d'actifs en agriculture en favorisant le lien et la coopération entre les espaces urbains et ruraux.

L'attractivité du milieu agricole est un enjeu d'avenir pour son renouvellement. Définir nos politiques publiques en faveur du renouvellement des générations en agriculture nécessite d'utiliser tous les leviers pour faire découvrir les milieux agricoles, aux jeunes générations notamment. Pour cela, les politiques publiques doivent permettre des rencontres, des échanges entre la population, les acteurs associatifs et économiques, les élus, de différents milieux.

À titre d'exemple inspirant, l'Association Campacity porte le projet de jumelages entre villes et villages. Suite à une première expérimentation entre le 18^{ème} arrondissement de Paris et la Commune de Saint-Fraimbault, l'association a montré qu'il est possible de créer une coopération entre les espaces urbains et ruraux au travers d'activités culturelles, éducatives, sportives, telle qu'une visite de ferme.

Dans cette perspective, les collectivités territoriales, avec le soutien de l'État, pourraient se réapproprier un rôle fédérateur en envisageant ce type de partenariat qui permet de créer du lien et sensibiliser les nouvelles générations.